

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JUILLET 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Brigitte GUICHARDOT, Marion MAUFOUX, Bernadette MENUILLARD

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mr Joël BOUZIGON

Absents : Mr Philippe BORDAS

Date de convocation : 09/07/2014

Date d'affichage : 23/07/2014

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

Monsieur le Maire débute la séance en annonçant le décès de Monsieur Pascal PUIGRENIER, dimanche soir sur la commune de Plaisia. Les membres du Conseil Municipal s'associent à la peine de la famille et lui adressent leurs sincères condoléances.

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

La commune de Plaisia n'ayant pas proposé de liste pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs, la Direction Départementale des Finances Publiques du Jura l'a constituée en ses lieu et place. Les commissaires sont :

Titulaires : BORDAS Philippe, GUICHARDOT Brigitte, BOUZIGON Joël, FARINETTI Frédéric, PELLEGRINI Jean-Baptiste

Suppléants : BOUQUIN Frédéric, MARÉCHAL Jean-Claude, LUSSIANA Patrick, PELLEGRINI Christine, GUICHARDOT Laurent

OBJET : SERVICE DES EAUX : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Certains articles n'ayant pas été correctement ou suffisamment crédités, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative afin de procéder à certains mouvements de crédits.

OBJET : SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

Le SIDEC propose aux communes du Jura la possibilité de les aider, par le biais de deux chartes, à réduire les coûts en matière d'éclairage public et à améliorer leur parc d'éclairage public, en référant tous les points lumineux et en remplaçant les ampoules actuelles par des plus économiques. Ces services ont évidemment un coût : 19 € par point lumineux par an. Avant d'adhérer, le Conseil Municipal décide de prendre de plus amples renseignements concernant les prestations précises comprises dans ce tarif.

OBJET : ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

A l'occasion du renforcement du réseau électrique de moyenne tension, la commune a la possibilité d'en enfouir certaines, notamment à proximité de la chapelle. La commune attend le projet, proposé par le SIDEC pour connaître la participation financière de la commune.

OBJET : ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Les membres du Conseil Municipal évoquent de nouveau la nécessité d'acquérir un défibrillateur. La commune va demander plusieurs devis.

OBJET : TRAVAUX CHEMIN DES VARRIONS, CHEMIN DES PERRIERES ET RUE DES GEAIS : DEMANDE DE SUBVENTION CSCJ

Suite à l'acquisition, par la commune, du chemin des Varrions cadastré ZA 30, appartenant précédemment à l'Association Foncière de Plaisia, la commune envisage d'y effectuer des travaux de réfection. Elle envisage également des travaux de voirie chemin des Perrières (accès cabane de chasse) et une réfection de la route Rue des Geais au droit de la maison de Monsieur Jean-Paul MICHAUD.

Le Conseil Municipal, après étude des différents devis et après délibération, constate que les devis estimatifs présentés par la SOCIETE EIFFAGE s'élèvent à la somme de 25 676.40 euros hors taxes et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes.

OBJET : TRAVAUX MAIRIE : RÉFECTION BOISERIE ET ECLAIRAGE

Monsieur le Maire informe que, dans la continuité des travaux de rénovation de la mairie, il serait judicieux de procéder à la restauration des boiseries extérieures (volets, barrière et dessous de toit côté entrée de mairie) et au remplacement de l'éclairage du pignon sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis d'ORGELET SERVICES d'un montant de 1 571.88 Euros HT.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE 2013 DU SPANC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Rapport annuel 2013 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) d'Orgelet.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport.

OBJET : CAPTAGE 2^E SOURCE : PARTICIPATION DE MÉRONA

Le Conseil Municipal avait décidé de demander à la commune de Mérona une participation à hauteur de 1 048,20 €, montant basé, après déduction de la subvention CSCJ et de la récupération de la TVA, sur le prorata de sa consommation d'eau par rapport à la consommation totale d'eau sur la commune de Plaisia.

La commune de Mérona n'accepte pas cette facture considérant que le montant demandé aurait dû être basé sur le prorata du nombre d'habitants et non sur le prorata de la consommation d'eau. De plus, le Conseil Municipal de Mérona n'a pas été consulté avant que les travaux n'aient été engagés. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'inviter le Conseil Municipal de Mérona afin de visiter la station de pompage et voir tous les travaux qui ont été réalisés.

OBJET : REPAS CHAMPÊTRE

Celui-ci se déroulera le dimanche 7 septembre 2014 à la cabane de chasse. Comme chaque année, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants de Plaisia. Réponse à rendre pour le 25 août 2014.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**